LE GAGNACAIS

Le Journal de la Commune

Octobre 2021 N°23

DANS LE JOURNAL — À LA UNE

07 Point sur les Gens du voyage

12 Le service Enfance et Jeunesse de la ville

22 La reprise de la vie associative

SUR LE WEB — + D'ACTUS

Retrouvez aussi le Gagnacais sur :

www.gagnac-sur-garonne.fr

Mairie de Gagnac-sur-Garonne

Édito

:: Édito

Mesdames, Messieurs,

Le bilan de cette fin d'année 2021 ne peut se faire sans prendre du recul face à la pandémie de la Covid-19 qui a eu un impact important sur nos vies. Nous avons néanmoins su affronter ensemble les contraintes liées à cette crise sanitaire ; les gestes barrières et surtout la vaccination sont les armes qui nous permettent d'envisager aujourd'hui de reprendre une vie normale.

Grâce à son Centre Communal d'Action Sociale, la commune a pu assurer le soutien aux familles et aux personnes isolées ou vulnérables. La situation économique de certains ménages a également été fragilisée et peine encore à retrouver son niveau d'avant la crise ; pour pallier ces difficultés, nous nous employons à aider les familles les plus affectées.

La collaboration avec les équipes scolaires et les éducatrices a également été très riche ; je tiens à remercier les directrices d'écoles, les enseignants, le personnel communal en lien avec l'éducation (animateurs, agents du service restauration, atsem, agents d'entretien et du service technique) pour leur implication dans la bonne marche de nos écoles.

Nos associations peuvent à nouveau proposer leurs activités sportives, culturelles et artistiques, permettant de recréer les liens entre leurs nombreux adhérents présents sur notre commune. Nous avons tous besoin de nous retrouver, nous avons besoin d'activité et de partager des moments de joie.

Par ailleurs, notre détermination pour mener à bien les grands projets du mandat n'est pas entamée ; tous les investissements indispensables pour notre commune sont toujours d'actualité grâce à une bonne maîtrise des finances de la commune, et ce malgré les difficultés liées au contexte économique.

La publication du marché de rénovation et d'extension du restaurant scolaire a ainsi été effectuée le 15 octobre 2021. Ce marché, d'un montant estimé à près de 2 millions d'euros, est destiné à offrir, aux enfants et aux agents, des locaux de restauration modernisés et écologiques avec, notamment, la mise en place d'un self-service pour les plus grands.

Concernant la voirie, notre coopération avec les services de Toulouse Métropole pour l'aménagement de la partie communale de la « Voie Romaine », devraient permettre la finalisation des études dans le courant du premier trimestre 2022.

Nous avons également décidé de mettre en œuvre un système de vidéo protection sur différents sites afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Notre commune s'agrandit et de nouveaux comportements ont vu le jour ; des comportements qui ne sont pas forcément très graves en soi, qui ne relèvent ni de la délinquance, ni de la criminalité, mais qui entretiennent un sentiment diffus et pernicieux. La nature même des actes délictueux et le ressenti que nous en avons ont profondément évolués ces dernières années en devenant simplement, banalement, répétitifs et proches de nous : vols à la tire, vols d'autoradios et de cyclomoteurs, crevaisons de pneumatiques, dégradations d'équipements publics, tags, injures, nuisances sonores, … exacerbent le sentiment d'insécurité. Nos forces de gendarmerie effectuent, et je n'hésite pas à l'affirmer, un travail remarquable en assurant pleinement leur mission de service public. Nous travaillons ensemble, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), sur la sécurité des écoles et sur la vidéo protection, afin de vous garantir, autant que possible, un cadre de vie rassurant et agréable.

Bonne lecture,

Michel Simon,
Maire de Gagnac-sur-Garonne
Président du CCAS
Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelginest

Le prochain Gagnacais paraîtra en Février 2022 !

• Directeur de la publication : Michel SIMON • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER et Djamel YAKOUBI • IBSN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : Mairie de Gagnac-sur-Garonne, pixabay.com, freepik.com, unsplash.com, pexels.com | Pictogrammes : Freepik - flaticon.com | Illustrations : Freepik, macrovector, pch.vector, Harryarts - freepik.com • Conception : Service Communication : Bernard BOU • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10 rue du parc, 31150 Bruguières - Tirage à 1 850 exemplaires

:: Sommaire

02 Éditorial

04 Informations pratiques
• État civil
• Bien vivre ensemble !
• Propreté, aménagement et entretien courant de la voirie

06
• Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m)
• Point sur les procédures d'expulsion en cas de stationnement illicite des gens du voyage sur le territoire communal

08 Informations communales
• Délibérations du Conseil Municipal
• Borne recharge véhicule électrique
• Prochaines animations
• Deux nouveaux outils à votre disposition
• Retour sur les travaux récemment achevés ou à venir

10 Affaires scolaires
• Bilan de la rentrée scolaire
• Les équipes pédagogiques

12
• Les services municipaux Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

14
• Retours sur les actions récentes des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Ville
• Retours sur l'Enfantastique

16 Affaires sociales
• Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

17 Environnement

18 Interview
• Rencontre avec Jean-Francois Portarrieu, député du nord toulousain

19 Toulouse Métropole

20 Interview
• Sandrine Floureusses et Victor Denouvion reviennent pour nous sur les premiers mois de leur mandat.

21 Vie associative
• Forum des Associations

Infos contacts

Hôtel de Ville
Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

Heures d'ouverture
· Lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
· Mardi de 8 h 30 à 12 h
· Mercredi en journée continue de 8 h 30 à 17 h
· Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Contacts
05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

Numéro de permanence
06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie)

Documents disponibles en mairie

Le calendrier de ramassage d'ordures ménagères et le DICRIM
(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

En 2022 :
- **Le calendrier de ramassage des ordures ménagères ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres des Gagnacais. Il sera consultable sur le site internet de la ville et quelques exemplaires papier seront disponibles à l'accueil de la mairie.**
- **Le jour de collecte sélective des bacs bleus se fera le vendredi (1 semaine sur 2) au lieu du mercredi.**

Contacts presse locale
La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Vincent FAVE, 06 99 09 37 48

NUMÉROS D'URGENCE

ERDF
Urgence et sécurité : 09 726 750 31
Accueil distributeur pour toute demande : 09 693 218 65

Eau et Assainissement
Eau potable 05 61 800 902 / service.eau.veolia.fr

Assainissement : 05 61 201 201 eaudetoulousemetropole.fr

Pharmacies - Résogardes : 32 37

Médecins de garde : 39 66

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Nélio GIRAULT
Avana RAKOTOMALALA
Bilel BRAHMI
Yassine ELSAYED ASEM EL HALWAGY
Emna TAYEB
Margaux DURA
Jérémy ARQUIMBAU

MARIAGES

Fabienne PASCAUD
et Eric TAVEAU
Romiza RAMOS GONÇALVES
et Elvis DUARTE TAVARES
Bouchra MOUGARI
et Abdelkader GUENNIF

DÉCÈS

Simonne BEGOU
Eric FAURE
Sandrine BERFEUIL
Albert CROUX

:: Cadre de vie

Bien vivre ensemble !

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile.
Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens,
nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter.
Nous avons tous un rôle à jouer au quotidien, voici quelques exemples :

BRUIT

Réaliser les travaux de bricolage sur les horaires réglementés, éviter que son chien aboie en permanence, régler son deux-roues pour éviter qu'il fasse trop de bruit, prévenir ses voisins lorsque l'on organise une fête privée,...

PROPRTÉ

Trier ses déchets et les déposer dans les containers adaptés, ramasser les déjections animales sur la chaussée ou dans espaces verts publics, ne pas déposer ses encombrants sur le domaine public, ne pas jeter de petits déchets (masques, mégots, chewing-gum, papier,...) sur la chaussée,...

SÉCURITÉ

Respecter les limitations de vitesse dans la ville, utiliser les places de stationnement matérialisées.

Ces petits gestes simples, ces attentions permettent à chacun de rendre la vie plus agréable !

Afin de maintenir la ville et ses équipements propres et en bon état, les agents des services techniques et entretien de la ville œuvrent quotidiennement pour entretenir les salles communales, ramasser les déchets laissés par les passants sur le domaine public, vider les poubelles dans les bâtiments et espaces publics, ... Respectons leur travail !

De la même manière, depuis la remise en service de la Cabane Récup sur le site de Catcharry, nous assistons à une recrudescence de négligences. Seuls quatre types de déchets sont récupérés pour être valorisés : les capsules de café en aluminium, les bouchons en liège, les bouchons en plastique et les cartouches d'imprimante.
Les déchets apportés doivent être triés et déposés scrupuleusement dans les bacs destinés à leur collecte.

DURÉE DE VIE MOYENNE DES DÉCHETS DANS LA NATURE

- Une bouteille en plastique mettra 500 ans à disparaître dans le sol !
- Un mégot de cigarette se dégradera en 1 an, tandis que le chewing-gum restera 5 ans.
- Le verre et le polystyrène mettront plusieurs milliers d'années avant de se dissiper...

Cela fait réfléchir !

:: Cadre de vie

Propreté, aménagement et entretien courant de la voirie

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole qui complètent celles de la commune. Et autant d'interventions gérées par les pôles territoriaux, vos interlocuteurs de proximité dans la Métropole !
La mairie demeure dans la majorité des cas votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes au bon interlocuteur de la Métropole.

› + d'infos : www.toulouse-metropole.fr ‹
+ d'infos chantiers : www.toulouse-metropole.fr/infos-chantiers-circulation

(1) *Connaître le pôle territorial de Toulouse Métropole auquel est rattaché votre commune :*

› **Pôle territorial Nord : pole.nord@toulouse-metropole.fr**
Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory

› **Pôle territorial Est : pole.est@toulouse-metropole.fr**
Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville

› **Pôle territorial Ouest : pole.ouest@toulouse-metropole.fr**
Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh

› **Pôle territorial Sud : pole.sud@toulouse-metropole.fr**
Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane

POUR TOUTE DEMANDE DE	ADRESSEZ-VOUS À
› **PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC** • Balayage manuel et mécanisé • Collecte des corbeilles • Signalement de dépôts sauvages	**Votre mairie** qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse métropole
› **DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE** En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage. Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur vos murs vous sera demandée.	
› **AMÉNAGEMENT DE VOIRIE** › **CIRCULATION** Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.	
› **EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR** Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR	
› **MIROIR ROUTIER** Réglementée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop. Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien	
› **INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)** Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)	**Toulouse Métropole** en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains **Concessionnaires de réseaux** (Enedis, Engie, Orange, etc.)(2)
› **ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC** › **PASSAGE BATEAU** Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie : https://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/travaux-sur-voirie	**Toulouse Métropole** via le mail du pôle territorial(1) auquel est rattaché votre commune

POUR TOUTE DEMANDE DE	ADRESSEZ-VOUS À
› **SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC** Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)	**Votre mairie** qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole pour un suivi en lien avec les affaires juridiques de la Métropole
› **GESTION DES DÉCHETS** • Prise de RDV pour la collecte des encombrants • Réclamations sur les collectes (déchets verts, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers à recycler) • Demande de dotation ou de remplacement de bacs à ordures ménagères et d'emballages et papiers à recycler • Demande de composteurs https://m.services.toulouse-metropole.fr • Information déchèteries www.decoset.fr	**Toulouse Métropole** au 0800 201 440 (appel gratuit depuis un poste fixe)
› **EAU & ASSAINISSEMENT**	
EAU POTABLE pour Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean	**Véolia** au 05 61 80 09 02 www.service.eau.veolia.fr
EAU POTABLE pour les 26 autres communes	**Eau de Toulouse Métropole** au 05 61 201 201 www.eaudetoulousemetropole.fr
ASSAINISSEMENT eaux pluviales et eaux usées pour toutes les communes	
› **OPÉRATEURS TÉLÉCOM** Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.	**Votre opérateur télécom**
› **ÉCLAIRAGE PUBLIC** › **ESPACES VERTS**	**Votre mairie** seule compétente en la matière

:: Cadre de vie

Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m)

Afin de diminuer la pollution de l'air et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, Toulouse Métropole met en place une Zone à Faibles Émissions- mobilité (ZFE-m).

QUEL PÉRIMÈTRE POUR LA ZFE-M ?

Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne pourront plus circuler, 24h/24 7jours/7. Objectif : une métropole plus respirable pour préserver la santé des habitants.
La Zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) englobera tout Toulouse à l'intérieur de la rocade et une petite partie de Colomiers et Tournefeuille, soit un périmètre de 72 km^2.
Les adaptations ne s'appliqueront pas sur ces axes mais seulement à l'intérieur de la zone. Par exemple, la rocade Ouest se situant dans la zone sera, elle, soumise à la restriction de circulation de la ZFE-m.

Périmètre de la ZFE-m sur le territoire de Toulouse Métropole

Les effets immédiats attendus suite à la mise en place de la ZFE-m sont une baisse des émissions de polluants dans les zones les plus peuplées (420 000 habitants vivent dans le périmètre).

QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?

Depuis septembre 2021, les fourgonnettes, fourgons et poids lourds vignette Crit'air 5 et non classés ne peuvent plus circuler. En 2022, ce sera le tour des mêmes véhicules utilitaires et les poids lourds certifiés Crit'air 4. Les véhicules légers et les deux roues, certifiés Crit'air 4, 5 et non classés ne seront concernés qu'en 2023.

En cas de circulation/stationnement avec une vignette interdite ou de circulation sans vignette, les propriétaires des véhicules s'exposeront à une amende d'un montant de :

- **68 €** pour les véhicules légers et véhicules utilitaires légers,
- **135 €** pour les poids-lourds.

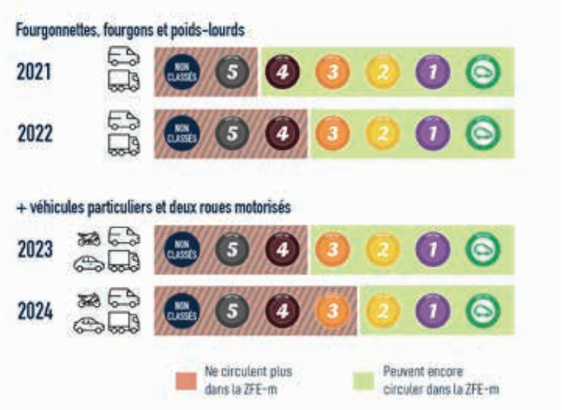

OÙ SE PROCURER LA VIGNETTE CRIT'AIR ?

La vignette Crit'Air se présente sous la forme d'un autocollant rond à coller sur le pare-brise. Elle classe le véhicule de la catégorie 0 à 5 selon le niveau d'émissions de polluants atmosphériques qu'il génère, 5 étant le plus polluant et les véhicules trop anciens étant non-classés.

Selon sa catégorie, la vignette permet de circuler/stationner ou non dans la zone à faibles émissions.

Elle sera obligatoire pour circuler et stationner à l'intérieur du périmètre, même si des dérogations spécifiques pourront être autorisées.
Pour obtenir la vignette, rendez-vous sur le site : https://certificat-air.gouv.fr/.

:: Municipalité

Point sur les procédures d'expulsion en cas de stationnement illicite des gens du voyage sur le territoire communal

Au cours des dernières semaines, plusieurs lieux de la commune ont été occupés de manière illicite par les gens du voyage. Dès l'installation des gens du voyage (site de Catcharry ou Grand Parc Garonne) M. le Maire a mis en œuvre l'ensemble des procédures en vigueur afin de faire évacuer les lieux.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites permet, sous certaines conditions, au maire d'une commune membre d'un EPCI compétent (Toulouse Métropole dans notre cas) en matière d'accueil des gens du voyage qui ne satisfait pas à l'ensemble de ses obligations de solliciter la Préfecture dans le cadre de la procédure administrative d'évacuation forcée.
Sur le territoire de Toulouse Métropole, cette procédure ne concerne que les communes dotées d'une aire permanente d'accueil, de terrains familiaux locatifs ou d'une aire de grand passage conformes aux prescriptions du schéma départemental.
Dans les autres cas et donc pour la commune de Gagnac-sur-Garonne, seules **les procédures juridictionnelles d'expulsion peuvent être engagées.** En cas de stationnement effectué en violation de l'arrêté municipal d'interdiction de stationnement et si ce stationnement est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique, le maire, le propriétaire ou le titulaire du droit d'usage du terrain occupé peut saisir directement le préfet.
Les plaintes liées à une constatation de branchements illicites (eau, électricité) sont portées par les fournisseurs concernés.

DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE

1) Dès l'installation des gens du voyage sur un terrain communal, la municipalité fait procéder à la constatation du stationnement et d'une atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.

Parallèlement, l'identité des occupants ainsi que les plaques d'immatriculation des véhicules stationnés sont relevés par les services de gendarmerie.
2) Le Maire (ou le propriétaire du terrain) procède à une saisine du préfet par demande écrite motivée avec pièces jointes (arrêté municipal et rapport de constatation).
3) Le Préfet diligente les services de Police ou de gendarmerie pour apprécier l'existence du trouble et sa nature. Le rapport commandé aux services permet également d'alimenter les éléments de motivation de l'arrêté préfectoral de mise en demeure, éléments substantiels de contrôle du juge sur la légalité de l'acte.
4) Mise en demeure du Préfet de quitter les lieux dans un délai déterminé en fonction des circonstances mais, qui ne peut être inférieur à 24 h.
Le délai de mise en demeure court à compter de la notification. La décision doit être notifiée aux occupants sans titre et faire l'objet de mesures de publicité (affichage en mairie et sur les lieux). Durant le délai de mise en demeure, les occupants illicites, de même que le propriétaire du terrain, peuvent demander l'annulation de la mise en demeure préfectorale par le tribunal administratif. Ce recours est suspensif et il doit être statué dans les 48 heures.
5) En cas de non-respect de la mise en demeure et si le recours est rejeté par le tribunal administratif, le préfet peut organiser l'évacuation forcée des résidences mobiles en ayant au besoin recours à la force publique.

Pour les deux occupations illicites ayant concernées la commune, M. le Maire a engagé l'ensemble des procédures nécessaires. Sur le site de Catcharry, une négociation amiable a été réalisée avec les occupants successifs afin de faire évacuer les lieux.
Sur le Grand Parc Garonne, un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux a été signé par M. le Préfet le 4 octobre 2021 et les lieux libérés.
Concernant le campement situé sur la commune de Fenouillet, en limite de Gagnac, ce sont des terrains appartenant à trois propriétaires privés qui sont occupés ; la commune (de Fenouillet en l'occurrence) n'est donc pas compétente en la matière afin de saisir M. le Préfet en vue d'une évacuation.
Néanmoins, MM. les Maires de Gagnac et Fenouillet ont adressé un courrier conjoint à M. Le Préfet afin de faire un état de la situation.
Dans tous les cas, une plainte a été déposée par la municipalité de Fenouillet, les services de Toulouse Métropole ont été sollicités pour que des containers de collecte des ordures ménagères soient mis à disposition et les propriétaires des parcelles avertis.

M. le Maire souhaite rappeler aux habitants qu'il est parfaitement conscient des désagréments engendrés par ces occupations illicites du domaine public par les gens du voyage que tout est mis en œuvre pour que les nuisances soient limitées au maximum (apport de containers d'ordures ménagères, sollicitations des services de gendarmerie,…) et que l'évacuation soit la plus rapide possible.
Si les négociations amiables avec la communauté des gens du voyage échouent, les procédures administratives d'expulsion sont immédiatement lancées mais les délais moyens constatés pour celles-ci sont d'une quinzaine de jours au minimum.

Enfin, dès que les lieux illégalement occupés sont libérés, des mesures de dissuasion ont été mises en place : tranchées, blocs bétons et chicanes.

:: Municipalité

Délibérations du Conseil Municipal

26 JUILLET 2021

Les délibérations du Conseil municipal du 26 juillet 2021 ont concerné les points suivants :

> Autorisation de la signature de la convention pour le groupement de commandes Electricité proposé par Toulouse Métropole
> Autorisation de la signature de la convention pour le groupement de commandes Gaz proposé par Toulouse Métropole
> Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne : rénovation de 51 candélabres et rénovation des horloges
> Mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents du service restauration
> Demande de participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31 relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022
> Autorisation de la signature d'un groupement de commandes de radars pédagogiques proposé par le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne
> Adhésion de la ville à l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

27 SEPTEMBRE 2021

Les délibérations du Conseil municipal du 27 septembre 2021 ont concerné les points suivants :

> Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
> SDEHG : rénovation des prises électriques pour les illuminations de Noël
> SDEHG : acquisition d'un GOBO (projecteur lumineux pour les fêtes de fin d'années)
> Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique au sein du service entretien dans le cadre du dispositif emploi compétences
> Création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation au sein du service animation dans le cadre du dispositif emploi compétences
> Création d'un poste non permanent à temps non complet au sein de la filière administrative (chargé de communication)
> Adoption du règlement du Relais Petite Enfance

:: Environnement

Borne recharge véhicule électrique

L'augmentation du parc de véhicules électriques nécessite la multiplication des bornes de recharge.
C'est chose faite sur la commune depuis cet été !
En partenariat avec Toulouse Métropole (via RÉVÉO) et le SDEHG (Syndicat Départemental d'Électrification de Haute-Garonne), la première borne de recharge pour voitures électriques est opérationnelle sur la commune avec deux emplacements de stationnement pour les véhicules.
Elle est située Rue du Chêne Vert, à côté de l'Ecole Maternelle
RÉVÉO est le réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hydrides rechargeables de la région Occitanie.
RÉVÉO s'adresse aussi bien aux résidents qu'aux itinérants.
Téléchargez l'application REVEO sur Google play ou App Store !

:: Agenda

PROCHAINES ANIMATIONS

Voici quelques dates à noter dans vos agendas :
Une soirée d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune sera organisée le vendredi 10 décembre à l'Hôtel de Ville. Les personnes nouvellement installées sur la commune sont invitées à se faire connaître à l'accueil de la mairie.

Tous au long du mois de décembre, des festivités seront organisées sur la ville : balade contée pour les enfants, Atelier « fête de fin d'année » avec les enfants du Centre d'Animation, marché gourmand sur la Place de la République le 3 décembre, concert avec l'Enharmonie à l'Espace Garonne, le 5 décembre, animations sur la Place de la République avant Noël.
Le programme complet est en cours d'élaboration au moment de la publication de ce numéro, il vous sera communiqué ultérieurement.

:: Communication

Deux nouveaux outils à votre disposition

UN PANNEAU LUMINEUX

Un panneau lumineux de dernière génération a été installé sur la Place de la République afin de vous donner des informations pratiques ou vous informer sur des évènements sur la commune.
Les associations peuvent transmettre au Service communication de la ville les informations sur leurs événements afin qu'ils soient diffusés sur cet outil (communication.mairie@gagnac-sur-garonne.fr).

APPLICATION CITYALL

Enfin, la ville lance son application mobile CityAll pour informer les habitants en temps réel sur leur smartphone. Dès à présent, vous pouvez vous abonner au compte de la ville de Gagnac-sur-Garonne et rester informés de l'actualité de la commune.
Vous recevrez également des alertes et des notifications en temps réel sur votre smartphone (intempéries, événements...).

L'application permet aussi aux habitants de répondre à des sondages, de consulter les professionnels et les associations de la ville.
Si vous souhaitez apporter une correction sur votre entreprise ou votre association ou si vous souhaiter figurer dans cet annuaire, vous pouvez contacter le service communication de la ville (communication.mairie@gagnac-sur-garonne.fr).

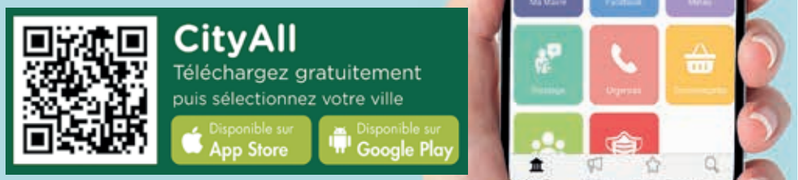

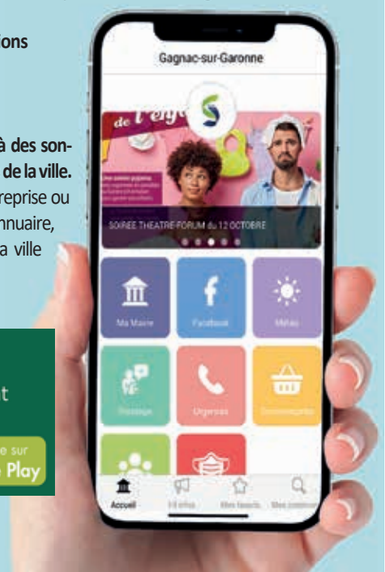

:: Travaux

Retour sur les travaux récemment achevés ou à venir

Installation d'un nouveau colombarium au cimetière.

Rénovation de la cabane de stockage du Relais Petite Enfance au Parc de La Gravette

Démolition de la maison dédiée au futur Pôle Santé de Gagnac, Rue du Chêne Vert

Lancement du marché public pour la rénovation/extension du restaurant scolaire

:: Affaires scolaires

Bilan de la rentrée scolaire

Jeudi 2 septembre,
284 jeunes Gagnacais ont repris le chemin de l'école dans le respect du protocole sanitaire en vigueur et du Plan Vigipirate.
L'école Maternelle du Chêne Vert accueille 99 enfants répartis en quatre classes.
L'école élémentaire Jean de Cruzel accueille quant à elle 185 élèves répartis en 8 classes.
14 élèves bénéficient du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Cette rentrée scolaire a été encore une fois placée sous le signe de la crise sanitaire. Les consignes gouvernementales ont été appliquées dans l'ensemble de la cité scolaire et adaptées au fil des évolutions de la réglementation.

Plusieurs enfants ont néanmoins contracté la COVID et, conformément à la réglementation, les classes ont été fermées pendant 7 jours et les cas contacts éventuels dans les autres classes identifiés.
Les recommandations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ont ensuite été appliquées au mieux par les familles : les enfants des classes fermées ont été soumis à un premier test PCR puis à un second, sept jours plus tard. Nous tenons dans cette édition à remercier tout particulièrement les professionnels de santé de la ville qui ont multiplié leurs efforts pour tester le plus rapidement possible un grand nombre d'enfants. Pendant toute la période de fermeture des classes, un apprentissage à distance a été mis en place.

Au moment où nous bouclons cette édition du Gagnacais et du fait de la stabilisation du taux d'incidence en Haute-Garonne en dessous du seuil de 50 pour 100 000 habitants, le protocole sanitaire applicable dans les écoles maternelles et élémentaires a pu être allégé.

Ainsi, depuis le 11 octobre, le port du masque en intérieur pour les élèves de l'écoles élémentaires n'est plus obligatoire.
En revanche, il reste obligatoire en intérieur pour tous les personnels. Néanmoins, les mesures renforcées d'aération et le lavage des mains restent maintenues, les regroupements importants sont limités (la ville de Gagnac a fait le choix de conserver le non-brassage des élèves à la cantine), les surfaces fréquemment touchées continuent à être désinfectées une fois par jour et des tables du réfectoire, après chaque service, les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.

ATSEM : Sophie GALTIER / Martine MEDAN / Crystelle LE PENDU / Linda ROQUES

:: Affaires scolaires

L'équipe pédagogique de l'école Maternelle du Chêne Vert

Myrian HEREDERO
Enseignante-Directrice
Petite et moyenne section

Aurore VACHER
Enseignante
Petite section

Elodie ROUX
Enseignante
Moyenne section et grande section

Nathalie FRENIN-BRANHS
Enseignante
Moyenne section et grande section

Léna SANCHEZ
Enseignante

Léa AYDIN
Enseignante
Petite et moyenne section

Elisabeth BACQUÉ
ALSH - Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

L'équipe pédagogique de l'école élémentaire Jean de Cruzel

Nathalie ASSIE
Enseignante-Directrice
CE2

Justine ADER
Enseignante
CE2

Nathalie BREX
Enseignante
CE2

Nathalie IMBERT
Coordinatrice ULIS
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Noémie TIERCELET
Enseignante
CM1

Guillaume CAUMEL
Enseignante
CM1

Christelle COMBE
Enseignante
CE1

Ingrid VALOIS
Enseignante
CP

FOCUS SUR LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Le Parcours Emploi Compétence est un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour des employeurs du secteur non marchand qui a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignés du marché du travail. Il repose sur l'emploi, l'accompagnement et la formation. L'État prend en charge une partie du salaire à hauteur de 80% du SMIC horaire brut, cumulable avec l'exonération de charges sur les bas salaires.

Dans le cadre du dispositif PEC, le CDD doit être d'une durée minimale de 9 mois ; il peut être reconduit dans la limite totale de 24 mois (et pour certains cas particuliers jusqu'à 60 mois). Dans le cadre de sa restructuration des services, la commune de Gagnac a recruté huit jeunes en contrats aidés PEC depuis le 1er juillet 2021 : cinq pour le service animation, deux pour les services techniques et un pour le service entretien. Parmi ces huit recrutements, six sont Gagnacais.
Ces recrutements sont réalisés en étroite collaboration avec le Pôle Emploi et la Mission Locale.

:: Affaires scolaires

Les services municipaux Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Cette rentrée est l'occasion de vous présenter l'ensemble des structures de la ville.

Vanessa FUCHS
Coordinatrice Parentalité
Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Education

Relais Petite Enfance
Gagnac-sur-Garonne

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) remplace le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Cette modification de dénomination vise à matérialiser l'unicité des modes d'accueil des jeunes enfants (micro-crèche, assistante maternelle et garde à domicile) et sur lesquels le Relais peut intervenir.

Le RPE fonctionne sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

Le RPE, c'est :

> Un lieu ressource pour l'information juridique des parents futurs employeurs d'assistantes maternelles (contrat, calcul du salaire, aide CAF, déclaration Pajemploi,....) ;

> Un lieu d'informations sur les différents modes de garde possible sur la commune (micro-crèche, assistantes maternelles, Maison d'Assistantes Maternelles) et la possibilité de disposer d'une liste des places disponibles chez les assistantes maternelles de la ville Cette liste est mise à jour chaque mois et disponible sur le site internet de la mairie ;

> Un lieu de rencontres et d'échanges pour les professionnelles de la petite enfance :

• Proposition d'un temps d'accueil jeux deux fois par semaine avec l'intervention une fois par mois d'un éducateur sportif spécialisé en motricité infantile ;

• Un espace dédié aux jeunes enfants où ils peuvent expérimenter, chercher et découvrir par le jeu, le monde qui les entoure ;

> Un espace où les professionnelles peuvent se retrouver et échanger sur leurs pratiques professionnelles à l'aide d'outils de la pédagogie active.

> Des moments festifs et/ou en lien avec leur profession :

• Promotion du métier lors de la journée nationales des assistantes maternelles en novembre, spectacle de fin d'année, fête de la musique en juin,...

> Accueil et accompagnement des candidates à l'agrément

> Un appui aux professionnelles en apportant un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne, en leur proposant des temps de formations (sur le jeu, sur le livre, sur la relation parent/enfant/professionnelle.) au sein du Relais et des temps de groupe d'analyse des pratiques.

Horaire :
mardi et jeudi de 9h15 à 11h15 (accueil des Assistantes Maternelles)
Lieu : Parc de La Gravette - Relais Petite Enfance
Contact : relaispetiteenfance@gagnac-sur-garonne.fr

la parenthèse familiale

LA PARENTHÈSE FAMILIALE

Vous avez un enfant de moins de quatre ans et vous souhaitez faire une pause dans votre quotidien ?

La parenthèse familiale est faite pour vous. Cet espace de jeux partagés est destiné à favoriser la rencontre et l'échange entre parents et enfants.
Vous serez accueillis par une éducatrice de jeunes enfants dans un lieu adapté aux tout-petits, pour partager un moment de convivialité.
Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et apporter un appui aux parents dans leur quotidien sont les valeurs portées par ce lieu d'accueil parents-enfants.

Horaire : Lundi : 8h45 - 11h45 / accueil libre des parents et enfants
Lieu : Parc de La Gravette - Relais Petite Enfance
Contact : relaispetiteenfance@gagnac-sur-garonne.fr

BLABLA des parents

LE BLABLA DES PARENTS

Le Blabla des Parents est un espace de parole et de rencontre, pour échanger autour de questions qui concernent la famille.
Ce service met à votre disposition des ressources sur les besoins et phases de développement de l'enfant.
Il fournit aussi un cadre pour créer un réseau de parents et d'acteurs de soutien à la parentalité.

Horaire : 3 à 4 animations tout au long de l'année

L'équipe du Centre d'Animation : Thomas BOUHEREYRE / Luce FORGUE /Sandra JULIEN / Liana DER ARSEMIAN / André ALAUX / Marina ALBA-GAIOT Clara MEZIL / Anthony GEX / Loubna FILALI / Maïven PERHIRIN / Ophelie DZIALULA / Sandrine BARBE / Jérôme LOUT / Lenny DUFOUR

Centre d'Animation du Chêne Vert

CENTRE D'ANIMATION

Plus qu'un simple mode de garde, le Centre d'Animation est avant tout un lieu de découverte favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité. Le Centre d'Animation propose aux petits Gagnacais une palette d'activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et créatives.
Les projets d'animation sont établis dans le cadre du projet pédagogique de la structure qui prend en compte les besoins fondamentaux des enfants.
Le Centre d'Animation organise également des séjours à chaque période de vacances.

Horaire : Du lundi au vendredi : 7h30 - 8h30, 11h30 - 13h30, 15h45 - 18h30.
Vacances scolaires : 7h30 - 18h 30
Lieu : Centre d'Animation, Rue du Chêne Vert
Contact : dca.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Le Centre d'Animation Jeunesse accueille les adolescents de 11 à 17 ans.
Encadrés par des animateurs diplômés, les jeunes peuvent s'y réunir pour pratiquer des activités manuelles, sportives ou culturelles et réaliser des projets tout au long de l'année.
Une aide aux devoirs leurs est proposée deux fois par semaine. Pendant les matinées des vacances (9h - 12h), les ados pourront s'initier aux "chantiers jeunes" ou profiter de sorties et de séjours organisés par le service jeunesse.

Horaire : Périodes scolaires : lundi et jeudi de 16h -18h30, mercredi 13h15 - 18h30 / Vacances scolaires : lundi au vendredi : 13h30 - 18h30
Lieu : Maison des Associations – Site de Campistron
Contact : caj.mairie@ gagnac-sur-garonne.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Située au coeur du village, la bibliothèque est un espace de détente et de recherche. Vous y trouverez une sélection de romans, bandes dessinées, biographies et documentaires pour tous. Des animations contées sont organisées le soir ou le samedi en fonction des publics.
La bibliothèque accueille les tout-petits du RPE et de la micro-crèche, mais également les enfants des écoles et du Centre d'Animation lors des Temps d'Activités Périscolaires organisés par la commune visant à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles ou artistiques.

Horaire : Mardi de 15h à 18h30, mercredi de 14h à 18h30, Jeudi de 15h à 18h
Lieu : Place de la République
Contact : bibliotheque.mairie@gagnac-surgaronne.fr - 05 61 74 24 59

RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque jour, le restaurant scolaire de Gagnac sert plus de 200 repas aux élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune.
Tout est cuisiné sur place, le chef et son équipe privilégient le bien-manger.
Acteur incontournable pour œuvrer contre le gaspillage alimentaire, le restaurant scolaire agit en partenariat avec Toulouse Métropole et les services de la commune pour proposer aux enfants des actions de sensibilisation pour faire changer les comportements individuels et collectifs.

Contact : cantine.mairie@gagnac-surgaronne.fr

l'équipe du restaurant scolaire :
Stéphanie MACHADO / Aïda GOEYE / Alison BEN BELAID/ Aurelie PUYO / Jonathan LACANAL / David LOUIS

:: Affaires scolaires

Retours sur les actions récentes des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Ville

LE BLABLA DES PARENTS

Le premier Blabla de l'année s'est tenu le 12 Octobre sur le thème du sommeil et du rythme de l'enfant.

Ce théâtre-forum autour de la thématique du sommeil a été organisé dans le cadre des actions de soutien à la parentalité. En effet, c'est un engagement fort de la politique familiale de la municipalité qui vise à renforcer la dynamique des services aux familles sur le territoire.

Une quinzaine de famille a participé à cette soirée alternant entre des saynètes percutantes jouées par la Compagnie Canal Art et des débats animés par une psychologue. En parallèle, une soirée pyjama avait été organisée par les animateurs du Centre afin d'assurer la garde des enfants.

A l'issue de la soirée, les parents étaient ravis d'avoir pu échanger avec d'autres familles et ceci est d'autant plus important que l'accès à l'école est fermé aux familles à cause de la crise sanitaire et de l'application du plan Vigipirate.

Face au succès du premier Blabla des parents de la saison, de nouvelles soirées seront organisées dans les prochains mois.

LA RACONTINE DU 9 OCTOBRE

Samedi 9 octobre, Lara CABROL de la Compagnie des Lézards en scène est venue à la bibliothèque pour raconter des histoires à faire peur à la quinzaine de familles présentes.
La comédienne a fait voyager les enfants à travers le monde : en Russie avec la sorcière Baba Yaga, en France avec le Petit Poucet puis au Japon avec le fantôme... à la tête coupée !

Petits et grands ont adoré ce spectacle mêlant humour, suspense mais aussi quelques frissons.
Mais rassurez-vous !
Toutes les histoires se terminent bien : les héros finissent leurs jours heureux et les méchants sont punis.

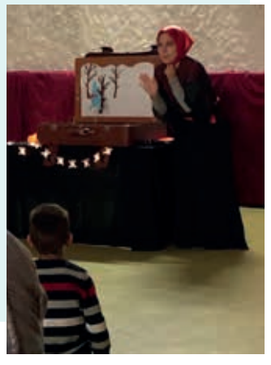

Le prochain rendez-vous des racontines est fixé au Samedi 27 novembre.

:: Affaires scolaires

LA SEMAINE DU GOÛT AU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants de la classe de Nathalie FRENIN-BRANHS (moyenne et grande sections) ont pu découvrir le monde de la restauration. En effet, jeudi 14 octobre, le chef de la restauration (David LOUIS) et son second (Jonathan LACANAL) sont venus présenter leur métier et cuisiner avec les enfants. Ceux-ci ont confectionné trois gâteaux : un gâteau au yaourt avec des pépites de chocolat noir, un gâteau au yaourt avec des pépites de chocolat blanc et un gâteau au yaourt avec des pommes. Puis, les enfants ont pu visiter la cantine pour mettre les gâteaux à cuire au four.

Le lendemain, les cuisiniers ont apporté en classe les gâteaux des enfants que tout le monde a pu déguster. Pour clôturer la matinée David LOUIS a remis les diplômes de meilleur pâtissier aux enfants.

La préparation des gâteaux

La remise des diplômes

[enfantastique]

BILAN DE L'ENFANTASTIQUE

L'Enfantastique est le festival incontournable de la rentrée à Gagnac afin que les enfants et leur famille se retrouvent autour de l'ensemble des structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de la ville. Cette année, le festival a dû s'adapter au contexte sanitaire et c'est sur plusieurs jours que les enfants ont pu profiter de quelques unes des animations prévues. Le thème retenu pour cette année était la magie.

Différents spectacles et événements ont été organisés sur la période :
> Spectacle « **A l'école Zoé** » de La Compagnie Fabulouse le mercredi 15 septembre pour les enfants de maternelle ;
> Spectacle de magie **« Illusions »** de Mark Enzo le vendredi 17 septembre pour les élémentaires ;
> **Spectacle de magie** pour les maternelles et les élémentaires par MV2Event, le mercredi 22 septembre :
> **Escape Game** pour les adolescents le mercredi 22 septembre de 14h30 à 16h30 au CAJ.

Et pour poursuivre le festival, la Bibliothèque, la micro-crèche, les ATSEM, le Relais Petite Enfance ont proposé une sélection de livres, d'histoires contées ou des tours de magie (téléchargeable sur le site web de la ville, rubrique Actualités).

Un grand merci est adressé à l'ensemble des structures municipales ou non qui ont permis à ce festival de se dérouler cette année encore.

:: Affaires sociales

Le CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)
est une entité juridique autonome
au sein de la commune
avec un budget propre voté
par son Conseil d'Administration.

Il permet de répondre aux besoins des habitants dans une logique de prévention, d'accès aux droits, mais aussi il coordonne son action avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

Voici pour rappel les principales missions du CCAS :
> Aide à la constitution de dossiers de demandes de logements sociaux et de dossiers administratifs
> Portage des repas et aide à la personne pour les plus de 65 ans
> Action seniors en vacances avec l'organisation de voyages
> Bourse au permis, remise à niveau du code et conduite pour les plus de 60 ans
> Distribution de colis alimentaires pour les personnes en difficulté financière
> Domiciliation de personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune
> Orientation vers différents professionnels (assistantes sociales…)
> Ateliers Sport Santé Seniors
> Atelier Informatique
> Secours financier d'urgence (difficultés à payer le logement, l'énergie, l'enfance…) sous conditions…

Depuis la rentrée de septembre, les actions du CCAS se sont renforcées en direction des personnes âgées et en situation de handicap avec une organisation optimisée pour :

> L'accompagnement pour les courses tous les mardi matin à partir de 8h30 à Super U et à Aldi le dernier mardi du mois ;
> L'accompagnement dans les déplacements (médecin, clinique, hôpital) pour les personnes non véhiculées ;
> Les visites à domicile (promenades, jeux de société, discussion) les lundis et vendredis après-midi.

VOYAGE SENIORS

Du 6 au 13 septembre, les Seniors des communes de Gagnac-sur-Garonne, Saint-Alban et Fenouillet ont pu profiter du voyage organisé par le CCAS en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale du Chèque Vacances).

Sept Gagnacais ont participé à ce séjour à Gilette, dans les Alpes-Maritimes et ont ainsi profité de belles découvertes et de moments de partage !

Une rencontre entre tous les participants sera organisée prochainement afin que chacun puisse se retrouver et partager une séance souvenir en visionnant des photos du voyage.

:: Affaires sociales

UNE NOUVELLE CENTENAIRE SUR LA COMMUNE

Josette DELROUX, une nouvelle centenaire sur la commune

Lundi 4 Octobre, M. le Maire, Ana FEDLMAN, vice-présidente du CCAS, Morgane DRYA, conseillère en économie sociale et familiale et Laetitia TOLLERON, ont tenu à rendre hommage à Josette DELROUX à l'occasion de son centième anniversaire.
Au cours ce moment convivial, M. le Maire a remis à Josette la médaille de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Originaire du Lot, Josette habite dans le quartier de La Beauté à Gagnac depuis plus de 60 ans et est connue de tous !

ATELIERS INFORMATIQUES

Les Ateliers informatiques reprennent dès le mercredi 10 Novembre ; ils sont toujours animés par Madame Catherine COLLIGNON.
Les deux prochaines sessions se déroulent :
> De novembre à février (niveau intermédiaire) avec 15 séances
> De mars à juillet (niveau débutant) avec 18 séances.
Les Ateliers ont lieu le mercredi matin, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, entre 10h15 et 11h45.
Une participation de 5 euros par séance est demandée.

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS : 05 62 22 93 50
ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

:: Environnement

NETTOYAGE DES BERGES DE LA GARONNE

Samedi 18 septembre, dans le cadre de la 4ème édition du World Clean Up Day 2021, journée mondiale de nettoyage citoyen, l'association Champ d'Actions était présente sur la commune pour une nouvelle opération de nettoyage des berges de la Garonne.
Une vingtaine de personnes s'était mobilisée pour l'occasion et une centaine de kilos de déchets ont été ramassés (déchets médicaux et paramédicaux, bouteilles de verre, canettes, bidons métalliques, pneus…).
Tout au long de l'année, l'association Champ d'Actions organise des opérations de nettoyage des berges de la Garonne.
En 2021, ce sont plus de 221 sorties de ramassage qui ont été organisées le long de la Garonne et plus de 151 tonnes de déchets ont été ramassés avec l'aide de 10 000 bénévoles.

Pour en savoir plus : https://www.champdactions.com/

LE SHOW ROOM DU RÉEMPLOI

Initiative co-construite avec Decoset et Merci René, le showroom du réemploi est installé dans le bâtiment de la déchèterie de Plaisance-du-Touch. Ce showroom a pour vocation de sensibiliser les usagers au réemploi tout en donnant de la visibilité aux acteurs du réemploi sur le territoire.

N'hésitez pas à découvrir la collection « automne 2021 » du showroom. Découvrez le mobilier et les accessoires de seconde vie que nous avons chinés et trouvez l'inspiration pour un intérieur 100% récup !

Pour en savoir plus :
*TZDZG (decoset.fr) /
Merci René – Facilitateur d'environnements durables (merci-rene.com)
*Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

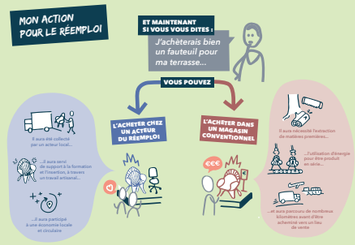

:: Rencontres

Rencontre avec Jean-Francois Portarrieu, député du nord toulousain

Le Député Jean-François Portarrieu et le Maire Michel Simon au Forum des Associations 2021

Comment vous impliquez-vous pour faciliter les mobilités du quotidien des Gagnacais ?

A vol d'oiseau, Gagnac est à moins de 15 kilomètres de la place du Capitole, de la gare Matabiau ou de l'aéroport de Blagnac et pourtant il est très difficile d'y aller !
Le Nord toulousain reste un territoire enclavé où les déplacements sont compliqués. De nombreuses réalisations sont nécessaires pour répondre aux besoins quotidiens de mobilité des habitants. Lié à la LGV, il y a bien sûr le développement d'un RER toulousain en doublant les voies ferrées depuis Castelnau-d'Estrétefonds.
Avec un train tous les quarts d'heures et le réaménagement de plusieurs gares du Nord toulousain, dont probablement la création d'une halte à Lespinasse, le quotidien des voyageurs ne sera plus le même.

Et pour tous ceux qui n'utilisent pas le train ?

On peut citer le bus Linéo 10, ligne à grande fréquence entre Fenouillet, Saint-Alban, Aucamville pour relier le métro à La Vache. Pour les trajets domicile-travail, cette nouvelle génération de bus, prioritaires sur les autres véhicules, fait partie des améliorations engagées par Tisséo et qui ont fait leurs preuves. oujours concernant le réseau de bus, j'ai soutenu la démarche de plusieurs maires de notre Nord toulousain en faveur de l'extension de la ligne 33 jusqu'à la gare de Saint-Jory ainsi que le réaménagement de la RM802, la « route de Paris », qui permettra de fluidifier et sécuriser la circulation. Et puis, surtout, il y a le projet majeur et prioritaire du franchissement de la Garonne !

Plus qu'un dossier, c'est votre combat principal ?

Exactement ! C'est un projet absolument indispensable.
Cela fait des décennies qu'il est promis pour délester le pont de Gagnac, totalement saturé. Les élus de Toulouse Métropole, dont je fais partie comme Patrick Bergougnoux, ont décidé en décembre 2020 de prendre la maîtrise d'ouvrage du nouveau pont sur la Garonne. Il reliera l'échangeur autoroutier d'Eurocentre au nouveau Parc des Expositions à Aussonne.

C'est une décision importante et la priorité consiste désormais à lancer la première étape de ce projet avec le contournement routier de Seilh que des dizaines de milliers de véhicules traversent et engorgent chaque jour.

Le projet avance enfin…

Oui mais il reste à définir le format du futur pont… Je souhaite un projet ambitieux qui privilégiera tous les modes de transport, dont évidemment des voies dédiées aux bus et aux vélos. Une majorité des habitants du Nord toulousain espère un vrai pont, à la hauteur des besoins. Et pas un pont de pacotille qui sera saturé dès sa mise en service !

Notre pays sort d'une crise sanitaire sans précédent, avec des conséquences économiques et sociales majeures. Comment agissez-vous pour soutenir les tissus économiques et associatifs locaux

Notre pays traverse une période particulièrement difficile depuis de longs mois.
La société apparaît fracturée, en souffrance, traversée de violences et de tragédies, individuelles et collectives. Elle manque d'élans de bienveillance, de sens de la mesure, d'esprit de solidarité.
Je retiens aussi la nécessité d'avoir un meilleur équilibre territorial. Le centralisme parisien paralyse le pays et étouffe les initiatives des territoires. La fracture territoriale existe et accroît les inégalités à Toulouse comme ailleurs ! Elle est loin d'être résorbée et ça m'inquiète !

Et plus particulièrement dans le Nord toulousain ?

La crise du Covid-19 a souligné un enjeu majeur à mes yeux : l'importance du territoire. C'est pourquoi je souhaite qu'on revienne à une économie à hauteur d'hommes, quotidienne et concrète. Il faut favoriser les circuits courts, les investissements de proximité et les relocalisations. En d'autres termes, il faut s'intéresser aux innombrables entreprises, artisans, commerçants, qui font la vie et les emplois du Nord toulousain.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Toulouse Métropole s'engage **pour l'agriculture et l'alimentation**

À Blagnac, pas moins de huit exploitants travaillent à la ferme des Quinze Sols.

Avec 11 000 ha de terres agricoles (¼ de sa surface), le territoire de la métropole toulousaine compte près de 350 fermes, qui sont de moins en moins nombreuses du fait de la pression foncière et du départ en retraite non remplacé d'un agriculteur sur deux. Afin de maintenir et développer une agriculture de proximité permettant un accès pour tous à une alimentation saine et durable, Toulouse Métropole s'est engagée dans un Projet Agricole et Alimentaire.

Cette démarche permet d'accompagner et de coordonner les actions entreprises par les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, Région, communes, Chambre de l'agriculture, Marché d'Intérêt National (MIN) et associations.

Les communes contribuent à cette transition, que ce soit dans le cadre de la restauration collective (moins de gaspillage et plus de produits locaux durables dans les cantines) ou des projets agricoles qu'elles peuvent impulser.

Ainsi, Toulouse Métropole accompagne notamment **Blagnac** pour redynamiser le maraîchage sur les Quinze Sols, **Quint-Fonsegrives** - qui a installé un maraîcher bio à la ferme de Salsas - ou **Toulouse**, sur le secteur maraîcher des Trois-Cocus et la régie agricole de Candie, qui produit du vin et des céréales bio sur 220 ha. Une quinzaine de communes sur les 37 que compte la métropole souhaitent s'investir dans ce type de projet, visant à favoriser de nouvelles productions locales. Toulouse Métropole les accompagne pour concrétiser ces projets, au bénéfice du territoire métropolitain et du Bien-manger pour tous.

Inscrire ces projets dans le cadre du Projet Agricole et Alimentaire de Toulouse Métropole, c'est aussi les connecter aux filières locales, aux marchés, aux commerçants, artisans et restaurateurs, notamment avec le MIN. Par ailleurs, divers partenariats (avec le Pays Portes de Gascogne, le Comminges et Tarbes Lourdes Pyrénées, etc) permettent de compléter les productions des terres de la métropole par celles des territoires agricoles voisins.

Des actions de sensibilisation à l'alimentation durable sont également proposées en restauration collective ou à destination du grand public. Le Défi Familles à Alimentation Positive a ainsi été relevé par 51 foyers en 2019-2020 sur la métropole : ils ont réussi à augmenter la part de produits bio et locaux, sans augmenter leur budget !

Pour plus d'information :
https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/agriculture-et-alimentation.

toulouse métropole

:: Rencontres

Sandrine Floureusses et Victor Denouvion reviennent pour nous sur les premiers mois de leur mandat.

Florence Lenzini, Victor Denouvion et Sandrine Floureusses

Réélus en juin dernier avec près de 70% des voix (dont 75% à Gagnac-sur-Garonne), les conseillers départementaux Sandrine Floureusses et Victor Denouvion reviennent pour nous sur les premiers mois de leur mandat.

Sandrine Floureusses et Victor Denouvion et le maire Michel Simonau au Forum des Associations 2021

Le collège François Mitterrand

Comme à chaque rentrée scolaire, les conseillers départementaux Sandrine Floureusses et Victor Denouvion se sont rendus au collège François Mitterrand pour faire un point sur les dossiers de la rentrée et des travaux réalisés durant l'été et prévus cette année, dont la réfection des sanitaires extérieurs.
Accueillis par la principale Florence Lenzini, les élus départementaux sont allés à la rencontre d'une classe de 6ème pour échanger autour du rôle des élus et du Conseil départemental et leur distribuer comme chaque année un dictionnaire.

Le pouvoir d'achat

La crise sanitaire a engendré une hausse de la précarisation, en France comme en Haute-Garonne. Dans ce contexte, le Conseil départemental, qui mène une action forte envers les plus démunis, poursuit et pérennise ses nombreux dispositifs d'aide pour les familles et engage de nouvelles actions de soutien à la rentrée 2021. Concrètement, ces dispositifs se traduisent notamment par le maintien de l'aide à la restauration scolaire, la pérennisation des bons solidaires pour les plus démunis (entre 150 et 300 euros par foyer) ou encore les transports scolaires gratuits avec la Région Occitanie (une économie de 648 euros par enfant chaque année).

La vie associative

A l'occasion du forum des associations qui s'est tenu le 11 septembre, les élus départementaux ont eu l'occasion de rappeler aux bénévoles le partenariat permanent entre le Conseil départemental et la vie associative. Au-delà des subventions annuelles, le Conseil départemental a voté un fonds de 3 millions d'euros pour aider financièrement les associations fragilisées par la crise sanitaire. Ce fonds est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021.

Pour contacter les élus départementaux :
Sandrine FLOUREUSSES
sandrine.floureusses@elus.cd31.fr
05 34 33 33 00
Victor DENOUVION
victor.denouvion@elus.cd31.fr
05 34 33 15 50

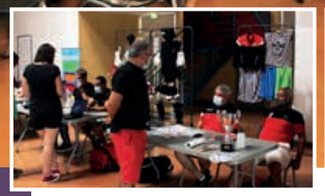

:: Forum des associations

Forum des associations : un vent de liberté souffle sur les associations de la ville.

Le 11 septembre 2021, le Forum des Associations, rendez-vous incontournable de la rentrée, s'est tenu à l'Espace Garonne. Une vingtaine d'association a répondu présent afin de pouvoir, malgré les contraintes de la crise sanitaire, venir compléter leur liste d'adhérents ou de licenciés.

Tout en respectant le protocole sanitaire, masques, gel, et contrôle du pass sanitaire à l'entrée, les visiteurs ont joué le jeu et apprécié cette convivialité retrouvée.

Les salles associatives ont enfin pu réouvrir leurs portes après de longs mois de fermetures et suite au forum, les associations culturelles et sportives ont repris leurs activités. Et déjà le calendrier des animations proposées par les associations se remplit : concours de pêche les 17 et 18 septembre au lac des Millières, cyclo-cross (épreuves de VTT et de cyclo-cross tout au long de la journée) au lac des Millières le 24 octobre, exposition régionale du Bonsaï Club Toulousain les 16 et 17 novembre,...

Les mesures et contraintes sanitaires sont toujours de rigueur, mais un vent de liberté souffle sur les associations et nous espérons pouvoir multiplier les occasions de se retrouver pour de multiples festivités gagnacaises.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

L'association des Parents d'élèves de l'école élémentaire Jean de Cruzel s'est retrouvée début octobre pour préparer cette nouvelle année.
Un nouveau bureau a été élu à cette occasion et de nouveaux projets d'animations ont été évoqués. Le Loto annuel ne pourra avoir lieu cette année au regard des contraintes sanitaires, mais il est d'ores et déjà programmé pour décembre 2022.
De nouveaux projets sont en cours d'organisation ou en réflexion : un ciné goûter spécial Noël en décembre, un Vide ta chambre (début 2022), une séance de cinéma en plein air (Juin 2022), une kermesse (Mai ou Juin) et bien d'autres encore (cross parents/enfants, olympiades familiales, etc...) !
Vous pouvez retrouver les animations lancées par l'APE sur la page Facebook https://fr-fr.facebook.com/apegagnac/ ou les carnets de correspondance de vos enfants.
Alors n'hésitez plus à rejoindre l'APE pour apporter de l'aide pour l'année ou pour une journée ! Mais surtout aider l'école de vos enfants dans la réalisation de sorties éducatives.

Contact : parents.eleves.gagnac@gmail.com

:: La vie des sections de l'ASCG

BONSAÏ CLUB TOULOUSAIN

Le club de Bonsaï de Blagnac organise les 13 et 14 novembre prochain l'exposition annuelle des clubs du Grand Sud. Déjà programmée en 2020, cette exposition a dû être reportée à cause de la crise sanitaire.
Les amateurs de bonsaï de la région présenteront leurs travaux réalisés sur des essences très variées (feuillus et résineux) et parfois depuis de nombreuses années et s'attacheront à faire partager leur discipline.

Des personnalités reconnues au niveau national viendront animer les journées par des démonstrations. Des pré-bonsaï, des outils de travail ou des poteries spécifiques seront proposés à la vente par des professionnels.

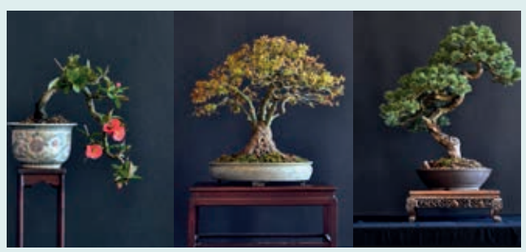

Dans l'ordre : Cognassier, Erable et Pin

Les membres du club de Gagnac sont heureux de présenter cette exposition et se tiendront à votre disposition pour toutes explications ou commentaires.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié a repris ses activités depuis le mardi 14 Septembre, dans la salle Savagnac, au Parc de La Gravette.

Vous pouvez rejoindre le Club pour passer les après-midi (mardi et jeudi, de 14h30 à 17h30) dans un esprit de convivialité, de détente et de partage. Vous pourrez participer à des jeux de sociétés (cartes, triominos, scrabble,...), travaux d'aiguilles (couture, tricot,...), cartonnage et autres activités manuelles.

Une fois par mois un loto est organisé pour les adhérents et plusieurs fois au cours de l'année, vous pourrez participer à des sorties (spectacles, voyages ou repas).

Contact : 06 75 66 31 84

GAGNAC EN CHŒUR

La chorale ,"Gagnac en Choeur" a repris ses activités depuis le 15 Septembre, le mercredi de 20h à 21h30 dans la salle Savagnac au Parc de la Gravette, sous la direction de Mariande, chef de Chœur depuis quatre ans.
Si vous aimez chanter, n'hésitez plus. Venez rejoindre le groupe de choristes, vous serez les bienvenus !
Nul besoin de connaître le solfège, seule l'envie de chanter est nécessaire avec un brin de motivation pour se lancer ! Mariande vous fera découvrir votre voix, son potentiel resté caché et les joies du partage avec l'ensemble des choristes.
Le registre de chant est choisi préalablement par le groupe. Il est issu de la variété française. Mariande fait les arrangements à deux et trois voix pour pouvoir chanter en chœur.
Le groupe travaille sur un récital avec l'objectif de se produire trois à quatre fois dans l'année. Les deux derniers concerts datent de 2020 (un à Fenouillet et un à Saint-Alban) mais le groupe ambitionne de remonter sur la scène gagnacaise pour la saison 2021-2022.

N'hésitez pas à rejoindre la chorale pour faire un ou deux essais et rejoindre le groupe ensuite bien sûr !
Contact : 06 75 66 31 84

GAULE GAGNACAISE

Le vendredi 17 septembre 2021 à 19 h, Christian STALRIC, président de la Gaule Gagnacaise, donnait le départ du 20°enduro des 38 heures de la Carpe, Challenges Alain RATIER, Roger HERISSON, Bartholomé VENZAL (Lolo) en présence de M. RATIER. Dimanche 19 septembre à 11 h, le concours touche à sa fin et les récompenses ont été remises en présence de Mme Françoise Truc, Conseillère Municipale déléguée aux associations ainsi que M. RATIER.
L'équipe de la Gaule Gagnacaise remercie vivement Cédric STALRIC et Pilou pour leur très forte implication dans cette manifestation qui leur tient tout particulièrement à cœur mais également tous les pêcheurs et les bénévoles sans qui rien ne se serait possible Bien entendu, cette manifestation s'est déroulée dans le respect des règles sanitaires en vigueur et le pass sanitaire était exigé.

L'enduro a été remporté par l'équipe Damien MESSAUSSIER et Francis BLASCO avec une pêche de 103,5 kg suivie des équipes Laurent POQUIN et Jacques (27,7 kilos) puis Alain DANGREAU et Antonin GILARDHINI (21,6 kg).
Le vainqueur du challenge Roger HERISSON est Damien MESSAUSSIER avec une carpe de 16,6 kg ; les vainqueurs du challenge Bartholomé VENZAL sont Jérôme et CORENTINI.
Les prochains événements de La Gaule Gagnacaise sont un lâcher de truites le week-end du 6 et 7 novembre puis l'assemblée générale du 27 novembre.

CITYALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store

Disponible sur Google Play